



DEC212938DAJ

Décision constituant le bureau de vote électronique (BVE) pour l'élection des membres représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au Conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC210578DAJ du 22 mars 2021 fixant les modalités de l'organisation de l'élection au Conseil d'administration du CNRS.

DECIDE :

Art. 1er – Création

En application de l'article 2 de la décision n° DEC210578DAJ susvisée, il est créé un bureau de vote électronique compétent pour l'élection des membres représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS.

Le bureau de vote est assisté d'un secrétariat exécutif dirigé par la déléguée pour les élections.

Art. 2 – Composition

Le bureau de vote électronique comprend un président et un secrétaire désignés par décision du Président-Directeur Général du CNRS ainsi que les délégués de liste.

Les membres du bureau de vote électronique sont :

Mme Catherine Delpech, déléguée pour les élections, présidente

Mme Pascale Accard, Pôle Elections, secrétaire

Au titre des représentants de listes :

M. Yannick Bourlès

M. Patrick Monfort

M. Rodolphe Defiolle

Mme Josiane Tack

Mme Naima Ghaffari

M. Laurent Coste

M. Guy Mourey

représentant SGEN-CFDT RECHERCHE EPST,

représentant SNCS-FSU,

représentant SNPTES,

représentante SNTRS-CGT,

représentante SUD RECHERCHE EPST- Solidaires,

représentant SNIRS-CGE-CGC,

représentant FO-ESR.

Art. 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ - Pôle CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site des élections du CNRS : www.dgdr.cnrs.fr/elections.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

Le Président-Directeur général

Antoine Petit

